

## Nouvelles règles professionnelles vérandas en aluminium : Les règles de réalisation du projet se précisent



### Les règles professionnelles : un cadre contractuel précis entre installateur et client

Près de 100 000 vérandas ont été installées en 2008, dont 90% en aluminium.

Bien d'avantage qu'une simple extension, la véranda d'aujourd'hui est un prolongement naturel de la maison en osmose avec la nature. Elle est passée du statut de simple jardin d'hiver à celui de véritable pièce à vivre dans laquelle toute la famille se retrouve.

La multiplicité des styles et des couleurs qu'autorisent les profilés aluminium lui permet de s'intégrer harmonieusement avec son environnement.

Profilés à rupture de pont thermique, doubles vitrages à isolation renforcée, dotée de protections solaires, elle protège du chaud et du froid.

Elle se prête ainsi à toutes les activités, en toute saison et sous tous les climats.

Les apports lumineux générés par ses grandes surfaces vitrées, et les performances thermiques des vérandas à structure aluminium, représentent une contribution efficace à la performance énergétique de la maison.



**LES RÈGLES PROFESSIONNELLES DE LA VÉRANDA EN ALUMINIUM** : plus que jamais nécessaires

**Rédigées par le SNFA en 2004 et officiellement approuvées par la commission C2P (commission de prévention produit) de l'Agence Qualité Construction (AQC) elles constituent un référentiel technique exigeant et posent un cadre contractuel précis entre l'installateur et le client.**

Les règles professionnelles du SNFA représentent un document contractuel permettant au fabricant-installateur de préciser clairement les modalités techniques de chaque projet de construction.

Ce document permet aux deux parties de s'engager en toute connaissance de cause, en facilitant le dialogue entre elles.

Les règles professionnelles contiennent deux parties :

- ▶ **la première détermine le cahier des charges du projet** en fonction des attentes du client : il s'agit d'accompagner sa réflexion préalable sur la véranda souhaitée et d'en cerner avec précision les attentes. Elle doit permettre un diagnostic précis de la demande.

Pour cela un questionnaire type a été établi

- utilisation de la véranda
- chauffage
- raccordement à la maison existante, etc...

- ▶ **la seconde définit les règles techniques de conception, fabrication et installation** proprement dites :

- Résistance mécanique des matériaux en fonction des facteurs extérieurs (vent, neige, gros œuvre attenant, ...), performances de stabilité attendues, normes de sécurité applicables...
- Habitabilité et durabilité (perméabilité à l'air, étanchéité à l'eau, thermique, ventilation, mais aussi aspect et durabilité des produits utilisés)
- Dispositions constructives (pentes de toitures, évacuation des eaux pluviales, raccordement sur les murs en périphérie, liaison avec le sol, les appuis, ...)
- La mise en œuvre (conditions requises, mode d'exécution des travaux, méthodologie des essais in situ à l'eau et l'entretien maintenance).

- ▶ Ces règles sont complétées par **un guide d'entretien et maintenance pour les vérandas en aluminium**, qui doit être remis au client à la fin du chantier pour lui offrir les moyens de bien entretenir sa veranda sur le long terme.

Ce document lui sera remis au moment du procès verbal de réception qui doit être établi, avec ou sans réserves, entre l'installateur et son client à la fin du chantier.





## **Actualisation des règles professionnelles :**

Une version actualisée des règles vient d'être rédigée. En effet après quatre années de pratique, la partie sur les règles de réalisation du projet a été enrichie par les retours d'expérience des professionnels et des ajouts prenant en compte le développement de nouveaux produits.

**Ces ajouts concernant les règles de réalisation du projet viennent préciser :**

- **la nature des remplissages**
- **la sécurité aux risques électriques**
- **l'aspect des vitrages isolants et surfaces thermolaquées**
- **les performances acoustiques**
- **le drainage des traverses**





## La démarche volontaire de qualité

Afin de valider toutes les étapes, de la définition à la construction de la véranda, le SNFA s'inscrit dans une **démarche complète de qualité**, de façon à ce que le consommateur final puisse facilement identifier les entreprises spécialisées en mesure de proposer des réalisations conformes aux règles professionnelles.

### ► **Qualification Qualibat, gage de compétence et de savoir-faire pour les entreprises :**

Ces entreprises bénéficient de la qualification Qualibat 7351 (fourniture et pose de vérandas à structure aluminium) et/ou Qualibat 7352 (fabrication et pose de vérandas à structure aluminium)

- Pour s'assurer qu'elles utilisent des composants certifiés (profilés à rupture de pont thermique "NF Profilés" CSTB, traitements de surface Qualicoat, Qualanod, Qualimarine, vitrages isolants Cekal, volets roulants NF fermeture, mastics d'étanchéité label SNJF)

### ► **Homologation de gamme pour les produits**

- Pour s'assurer que ces entreprises s'appuient sur des systèmes homologués par le CSTB (homologation de gammes, fenêtres et vérandas),



## Qualibat : Conformité aux Règles Professionnelles

- Engagement de réalisation conformément aux règles Professionnelles
- Utilisation de systèmes de profilés sous homologation de gamme
- Utilisation de composants certifiés :
  - Profilés à rupture de pont thermique, NF profilés : [cstb.fr](http://cstb.fr)
  - Traitement de surface, Qualicoat, Qualanod : [adal-asso.fr](http://adal-asso.fr)
  - Vitrage isolants, Label Cekal : [cekal.com](http://cekal.com)
  - Volets roulants, NF Fermetures : [cstb.fr](http://cstb.fr)
  - Mastics d'étanchéité, Label SNJF : [joints-et-facades.asso.fr](http://joints-et-facades.asso.fr)

## **Le Syndicat National de la construction des fenêtres, façades et activités associées (SNFA)**

**Le SNFA, Syndicat National de la construction des fenêtres, façades et activités associées a été créé en 1935** par des entrepreneurs fabricants de menuiseries métalliques. L'esprit de ces entrepreneurs était de se regrouper autour de règles techniques et de démarches volontaires de qualité.

**Les membres du SNFA sont devenus les spécialistes des fenêtres et façades en aluminium.**

### **● A l'écoute des entreprises, le SNFA regroupe aujourd'hui 5 sections :**

- entreprises de fabrication et pose de fenêtres, façades vitrées, verrières en aluminium ;
- industriels concepteurs gammistes de systèmes de fenêtres, façades, vérandas, verrières, portes, volets, garde corps en aluminium ;
- industriels fabricants de menuiseries en aluminium prêtes à poser ;
- entreprises de fabrication et pose de vérandas en aluminium ;
- entreprises de fabrication et pose et industriels concepteurs gammistes de systèmes de cloisons intérieures vitrées et non vitrées, amovibles, démontables et mobiles.
- ...ainsi que des membres associés (industriels fournisseurs de produits associés).

### **● Fidèle à l'esprit de ses créateurs, le SNFA :**

- élabore les règles de l'art des différents métiers ;
- participe aux démarches volontaires de qualité (entreprises, produits) ;
- représente les professions auprès des autorités et organismes nationaux et européens
- assure les recherches techniques collectives
- contribue au développement des formations initiales, professionnelles et continues dans le but d'optimiser les ressources humaines des entreprises

## **● Le SNFA et ses partenaires**

**Le SNFA est membre de l'association EFFINERGIE**, dont il soutient les objectifs : promotion de façon dynamique des constructions à basse consommation d'énergie en neuf et en rénovation ([www.effinergie.org](http://www.effinergie.org)).

**Le SNFA s'associe aux autres organisations de l'industrie de l'aluminium**, avec lesquelles il coordonne son action et cogère des programmes spécifiques (Aluminium Pour les Générations Futures<sup>1</sup>, Association Aluminium Architecture).

Parmi ses partenaires : l'Association Française de l'Aluminium (AFA), le Groupement des Lamineurs et Fileurs d'Aluminium (GLFA), l'Association pour le Développement de l'Aluminium Anodisé et Laqué (ADAL).

### **Par ailleurs, le SNFA est membre :**

- de la FFB, Fédération Française du Bâtiment ;
- de l'AIMCC, Association des Industries de Matériaux, Produits, Composants et Equipements pour la construction ;
- et de la FAECF, Fédération des Associations Européennes de Constructeurs de Fenêtres et Façades qu'elle a co-fondée.

**Le SNFA est présidé par André Liébot.**

**Son délégué général est Jean-Luc Marchand.**

**Pour en savoir plus :**

**SNFA**

**Syndicat National de la Construction des Fenêtres, Façades et Activités Associées**

**10, rue du Débarcadère - 75852 PARIS CEDEX 17**

**tél. : 01 40 55 11 80 fax : 01 40 55 11 81**

**e-mail : [snfa@snfa.fr](mailto:snfa@snfa.fr) - Sites web : [www.snfa.fr](http://www.snfa.fr) et [www.fenetrealu.com](http://www.fenetrealu.com)**